

AVIS AUX ELECTEURS PERSONNELS ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

ELECTION AUX CAP DU CENTRE DE GESTION

Les personnels administratif et technique du SDIS, titulaires de leur grade, sont appelés à participer à l'élection de leurs représentants siégeant aux **Commissions Administratives Paritaires** (CAP) de **catégories A, B et C** qui aura lieu le 06 décembre 2018.

Rôle des CAP

Placées auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale, les CAP émettent des avis sur les questions d'ordre individuel affectant le déroulement de carrière des fonctionnaires relevant des catégories précitées (*avancements de grades, mise en disponibilité, cumul d'activités, refus de titularisation, prorogation de stage, discipline, refus de formation, recours sur les évaluations professionnelles, etc ...*)

Composition

CAP de catégorie A :

- 4 représentants titulaires de l'administration (*représentants des collectivités territoriales*)
- 4 représentants titulaires du personnel répartis en 2 groupes hiérarchiques (*3 groupe de base + 1 groupe supérieur*)

CAP de catégorie B :

- 4 représentants titulaires de l'administration (*représentants des collectivités territoriales*)
- 4 représentants titulaires du personnel répartis en 2 groupes hiérarchiques (*1 groupe de base + 3 groupe supérieur*)

CAP de catégorie C :

- 8 représentants titulaires de l'administration (*représentants des collectivités territoriales*)
- 8 représentants titulaires du personnel répartis en 2 groupes hiérarchiques (*5 groupe de base + 3 groupe supérieur*)

En outre, chaque CAP comprend autant de membres suppléants que de membres titulaires.

Sont électeurs

- ⇒ les personnels administratif et technique relevant des catégories A, B ou C, **titulaires de leur grade** (*les fonctionnaires stagiaires ne participent donc pas au vote*)
- ⇒ en **position d'activité**, de **détachement** ou de **congé parental**

Consultation des listes électorales

Les listes électorales seront consultables au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale, 27 avenue Aristide Briand à VESOUL, aux horaires d'ouverture des bureaux, à compter du **07 octobre 2018 à 17 heures**.

Un extrait de ces listes concernant le SDIS de la Haute-Saône sera affiché aux fins de publicité dans les locaux de l'état-major.

Les réclamations relatives à ces listes (*inscriptions et radiations*) doivent être adressées au président du Centre de Gestion au plus tard le **mercredi 17 octobre 2018**.

Constitution des listes de candidats

Seules les organisations syndicales de fonctionnaires, qui remplissent les conditions fixées par **l'article 9 bis de la loi du 13 juillet 1983** portant droits et obligations des fonctionnaires, sont habilitées à présenter des candidats aux élections professionnelles.

Les listes compètes de candidats comprennent **autant de noms qu'il y a de sièges de représentants titulaires et suppléants** à pourvoir. Toutefois, des listes incomplètes et des listes excédentaires peuvent être déposées sous certaines conditions.

Peuvent être candidats, les agents qui ont la qualité d'électeur à l'exception de ceux en congé de longue maladie ou de longue durée ainsi que ceux frappés d'une sanction disciplinaire du 3^{ème} groupe ou d'une des incapacités prononcées par les articles L.5 et L.6 du code électoral.

Les agents souhaitant se présenter voudront bien se mettre en rapport avec leurs représentants syndicaux et leur fournir une déclaration individuelle de candidature.

Les listes de candidats sont à adresser au Centre de Gestion jusqu'au **jeudi 25 octobre 2018 à 17 heures**.

Modalités de vote

L'élection a lieu par correspondance, sous double enveloppe, au **scrutin proportionnel avec attribution des sièges à la plus forte moyenne**.

Les électeurs votent pour une liste complète, sans adjonction ni suppression de nom et sans modification de l'ordre de présentation de la liste.

Le matériel de vote sera transmis par le centre de gestion au plus tard le **lundi 26 novembre 2018**.

Les agents voteront en retournant leur bulletin de vote par la poste ; celui-ci devra parvenir avant l'heure de clôture fixée pour le scrutin du jeudi 06 décembre 2018.